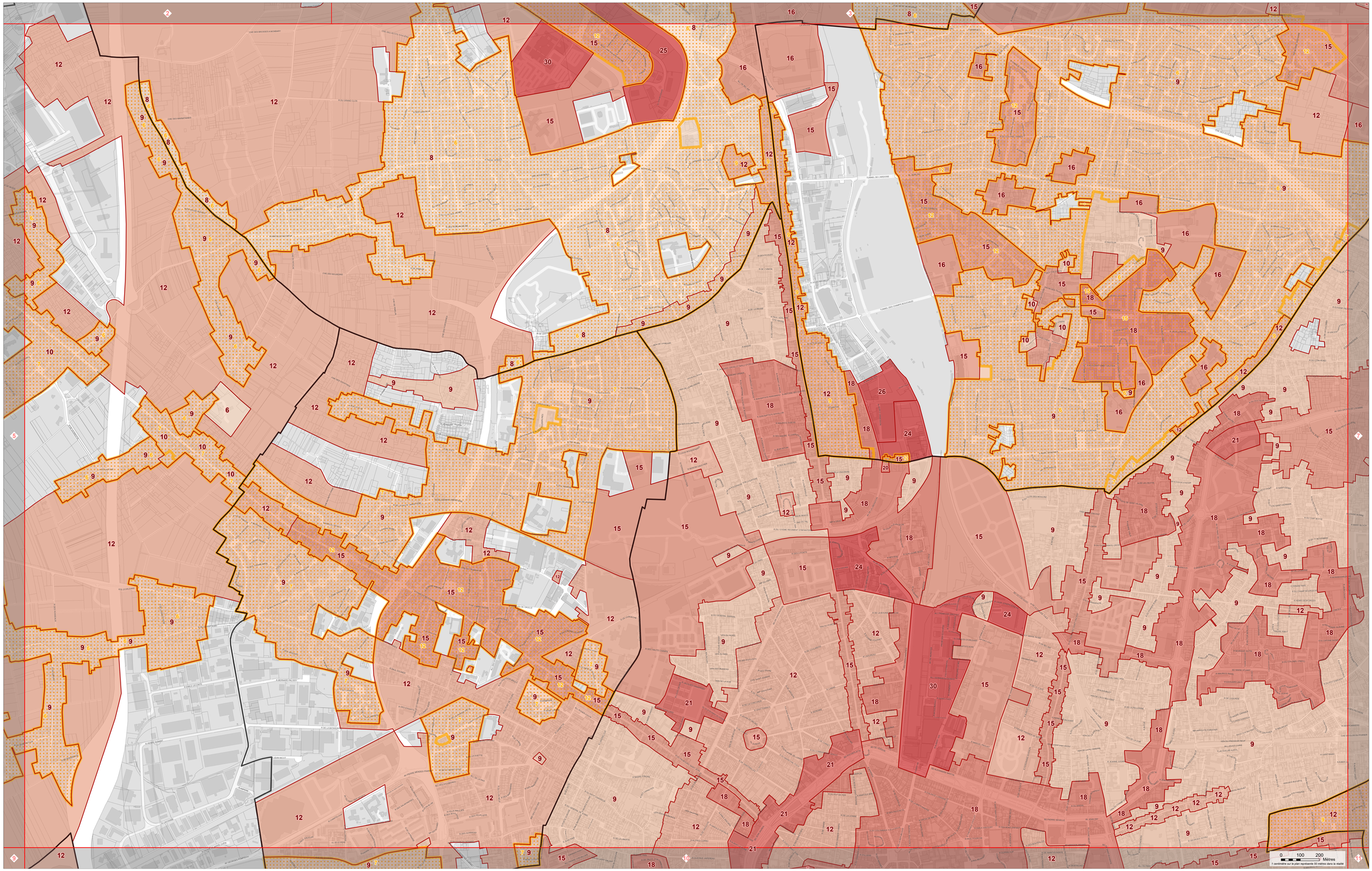

PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DES HAUTEURS AU 5000e
Planche n°6

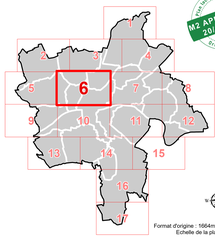

Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 5000e

Produit par Orléans Métropole - Edité le 29/05/2024

ORLÉANS MÉTROPOLE

- Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
- Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
- Mis à jour par arrêtés les 10/07/2022 (MAJ1), 19/01/2023 (MAJ2), 10/10/2023 (MAJ3), 11/03/2024 (MAJ4)
- Modifié par délibérations du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1), 16/11/2023 (MS1), 20/06/2024 (M2)

LÉGENDE DE LA PLANCHE

Hauteur au faîtage

de 3 m à 5,5 m	de 6 m à 8,5 m	de 9 m à 11,5 m	de 12 m à 14,5 m	de 15 m à 17,5 m	de 18 m à 20,5 m	de 21 m à 23,5 m	24 m et +

Hauteur maximale au faîtage à respecter dont la valeur est fixée par l'étiquette

En l'absence de valeur, la hauteur maximale au faîtage des constructions n'est pas réglementée par le plan des hauteurs.

Exemple : **12** signifie que le bâti ne devra pas mesurer plus de 12 mètres à son point le plus haut.

Hauteur à l'égout

Hauteur maximale à l'égout à respecter dont la valeur est fixée par l'étiquette

En l'absence de valeur, la hauteur maximale à l'égout des constructions n'est pas réglementée par le plan des hauteurs.

Exemple : 7 signifie que le bâti ne devra pas mesurer plus de 7 mètres à l'égout du toit.

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR

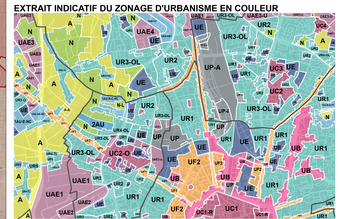

UC UB UF UR UAE UE UP 1AU 2AU A N

EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION

Zone Orléans Centre | Autre Zone Urbaine | Zone d'Expansion de Crue

Aléa moyen et faible
Aléa fort hauteur
Aléa fort vitesse
Aléa très fort hauteur
Aléa très fort vitesse

Zone de dissipation d'énergie
Zone hors d'eau
Lit de la Loire

EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES

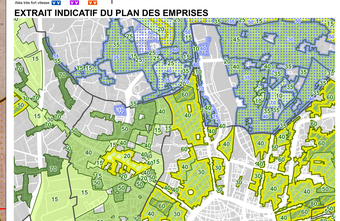

Emprise de pleine terre : de 0% à 25%, de 50% à 65%, de 50% à 65%, 65% et +

Coefficient de biotope :

Emprise au sol : au titre du PLUM | fixée par PPRI